

technologies de gestion des déchets et les techniques de gestion administrative à l'usage des technologies environnementales urbaines sont des objectifs possibles pour permettre aux villes de s'entraider.

Par conséquent, les cinq villes décident de :

1. présenter la Déclaration à leur gouvernement national participant à la CNUED en 1992 de façon à s'assurer que ces priorités urbaines fassent partie intégrante de l'Agenda 21;
2. établir un consensus global sur l'environnement urbain en distribuant la Déclaration à d'autres villes et, en particulier, aux dirigeants municipaux se réunissant à Toronto en août 1991 pour le Congrès sur les villes mondiales et leur environnement; et
3. présenter la Déclaration aux citoyens, aux groupes communautaires, aux syndicats, à l'industrie, aux ONG, aux politiciens, aux administrateurs et aux autres groupes qui ont participé à ce processus de consultation.

NOUS, DES CINQ VILLES, ADOPTONS PAR LA PRÉSENTE CETTE DÉCLARATION INTITULÉE «DÉCLARATION DES CINQ VILLES SUR L'ENVIRONNEMENT URBAIN».